



Moulins, le 21 décembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Modification des limites territoriales des arrondissements de Vichy, Moulins et Montluçon

Par arrêté du 21 décembre 2016, le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, a modifié les limites territoriales des arrondissements de Vichy, Moulins et Montluçon :

- Les communes de Target, Monestier et Chézelle sont retirées de l'arrondissement de Moulins et rattachées à l'arrondissement de Vichy.
- Les communes de Bellenaves, Chirat-l'Église, Chouvigny, Coutansouze, Ebreuil, Echassières, Lalizolle, Louroux-de-Bouble, Nades, Naves, Sussat, Valignat, Veauce, et Vicq sont retirées de l'arrondissement de Montluçon et rattachées à l'arrondissement de Vichy.
- La commune de Chassenard est retirée de l'arrondissement de Vichy et rattachée à l'arrondissement de Moulins.

Ces modifications prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2017.

Consultez l'arrêté sur le site internet de la préfecture :

www.allier.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle
Charles Brozille 04.70.48.33.94
Christine de Rodellec 04.70.48.30.36
pref-communication@allier.gouv.fr

2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex

www.allier.gouv.fr  

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30